

Rapport annuel SSP-ONG 2022

Nouvelles du comité

Cette année encore, le SSP-ONG peut être fier de l'augmentation du nombre de ses membres. Cette évolution positive nous montre que, dans notre secteur, la sensibilité aux revendications syndicales ne cesse de croître. S'engager collectivement et de manière solidaire pour de bonnes conditions de travail porte ses fruits !

En 2022, le comité s'est renforcé. Nous avons, me semble-t-il, réussi à bien gérer le changement de générations. Tobias Heiniger et Dietmar Helbig sont venus nous rejoindre comme nouveaux membres. Ils remplacent Micha Küchler et Nani Moras, qui ont terminé leur travail au comité l'année passée. Un grand merci à ces derniers pour leur engagement en faveur de notre section.

À mes yeux, cette fluctuation est un aspect positif du bénévolat : toute personne souhaitant contribuer à faire bouger les choses et apporter de nouvelles idées est la bienvenue au comité. Et lorsque, passé un certain temps, quelqu'un ne peut plus poursuivre cet engagement, quelle qu'en soit la raison, il ou elle doit pouvoir s'en aller en toute bonne conscience. Dans un monde du travail en perpétuelle évolution, qui nous confronte à des tâches nombreuses et exigeantes, il me semble utile de porter ce regard sur le travail bénévole au sein du comité.

As-tu envie de faire partie du comité du SSP-ONG ? Le SSP-ONG est aussi à la recherche d'un candidat ou d'une candidate à la coprésidence. Le comité se réunit quatre fois par an pour une séance ordinaire, en ligne ou physiquement, ainsi qu'une fois par an à l'occasion d'une retraite. Les membres intéressés peuvent à tout moment venir à une réunion pour voir comment elle se déroule. Nous serons ravis d'accueillir de nouveaux visages et de nouvelles idées !

En raison de l'augmentation continue du nombre de nos membres et de la forte demande de soutien et de conseils, nous avons décidé d'augmenter une nouvelle fois l'effectif du secrétariat au 1er janvier 2023. En étroite collaboration avec Salome Schaerer,

notre secrétaire syndicale, nous avons opté pour un secrétariat composé de deux postes à temps partiel. C'est ainsi que Patrick Feucht a été recruté en automne 2022. Micha Amstad, qui travaillait à 20 % pour la section, quittera le SSP-ONG tout en restant au service du SSP à la centrale.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à Patrick Feucht au sein de la section SSP-ONG et à remercier vivement, au nom de tout le comité, Salome Schaerer et Micha Amstad pour leur inlassable engagement.

Salaires, contrats de prestation et renchérissement

Durant l'année sous revue, la réalisation de deux études en collaboration avec le bureau BASS a été au cœur de notre travail. Outre l'étude sur l'évolution des salaires dans le secteur des ONG, que la section réalise à intervalles réguliers, une seconde étude a porté sur les contrats de prestation. Ces deux études sont désormais publiées et vous pouvez les obtenir auprès du secrétariat du SSP-ONG.

À partir de l'été, le comité a examiné avec attention la question du renchérissement. Nous avons constaté non sans inquiétude que certaines organisations importantes n'avaient pas adapté les salaires. Ce point continuera à nous occuper cette année et nous l'aborderons de manière proactive lors de négociations salariales. De même, nous allons continuer à observer l'évolution du renchérissement afin de pouvoir élaborer nos revendications à temps. Nous voyons en outre que d'importantes améliorations seraient possibles dans le financement des contrats de prestation : la compensation du renchérissement doit, selon nous, y devenir une composante fixe.

2023 sera une année importante pour notre syndicat

On lit souvent dans les médias que la « pénurie de main-d'œuvre qualifiée » renforce la position des collaboratrices et des collaborateurs dans les négociations. Nous pouvons utiliser cet avantage, non seulement au coup par coup lors d'une entrée en fonction ou d'une négociation individuelle, mais aussi pour re-

vendiquer ensemble de bonnes conditions de travail et des salaires équitables, sur la durée. En tant que collaborateurs, nous méritons d'être payés correctement et de ne pas nous épuiser à la tâche. Même si le monde est de plus en plus en proie aux turbulences, le moment est venu de revendiquer ce qui nous revient de droit !

L'année 2023 est également placée sous le signe de l'égalité : la grève féministe sera formidable ! Maintenant qu'il est à nouveau possible d'organiser de grandes manifestations, les syndicats ont le devoir de soutenir les nombreux collectifs qui, depuis 2019, ont continué à plancher sur les thèmes de la grève féministe, dans des conditions souvent difficiles. Soutenons la grève féministe et parlons-en partout dans nos organisations !

Et puisque nous avons déjà l'agenda en main, nous aimerions attirer votre attention sur un autre événement important : le Congrès du SSP se tiendra à Locarno les 16 et 17 novembre 2023. Le Congrès est l'organe de décision suprême de la fédération et c'est à chaque fois une assemblée impressionnante. Au Congrès, la démocratie syndicale est tangible. Les membres du syndicat se rencontrent pour débattre et adopter des positions communes, qui donneront à notre fédération sa ligne de conduite pour les quatre prochaines années. Nous encourageons tous les membres du SSP-ONG à participer à ces débats. Vous pouvez vous inscrire auprès de notre secrétariat.

Marc Prica, Président SSP-ONG

« L'année passée, nous avons mis en place une commission du personnel dans notre ONG. À quatre, nous avons élaboré un règlement qui a ensuite été adopté par le comité. Pour y parvenir, nous avons suivi des formations continues du SSP et avons bénéficié des précieux conseils de Salome Schaerer. Notre première grande tâche est de réviser le règlement du personnel. Lors de la « journée d'équipe », nous avons organisé un atelier interactif afin de lancer une discussion sur différents thèmes liés au règlement du personnel. Grâce aux propositions des membres, nous avons ensuite pu entamer des négociations avec la direction. Notre secrétaire syndicale SSP-ONG a été d'un grand soutien tout au long du processus. Elle nous a montré quelles dispositions du règlement étaient déjà progressistes, quelles autres, en revanche, devraient être améliorées et aussi comment mieux argumenter lors des négociations pour faire entendre nos demandes »

Anna Schmid, Fachstelle Frauenhandel und Frauenmigration FIZ

Nouvelles du secrétariat

En 2022, le SSP-ONG s'est occupé plus souvent que d'ordinaire de situations de grand épuisement qui avaient mené à des conflits au travail. La thématique est omniprésente dans notre branche : en effet, le personnel des ONG a tendance à s'identifier fortement à son travail et il n'est pas rare qu'un certain degré d'auto-exploitation fasse partie de l'image qu'il a de lui-même.

Heureusement, les collaboratrices et collaborateurs insistent de plus en plus pour n'assumer que les tâches réalisables dans le cadre du temps de travail rémunéré. Ils exigent des accords plus précis et se préoccupent davantage des questions de santé et de conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Une nouvelle prise de conscience

Un changement de mentalité semble s'opérer avec l'arrivée de la nouvelle génération. Il n'est pas rare que les collaborateurs de longue date et plus âgés ai-

ent contribué à mettre sur pied les ONG et lancé les projets dans lesquels ils travaillent, mus par un engagement et une passion hors du commun, et qu'ils se soient battus pour leur survie. Ils agissaient alors pour la « cause », et la question de savoir ce qui pouvait être exigé d'eux était secondaire. Leur engagement désintéressé a permis à bon nombre d'ONG de devenir des prestataires de services reconnus et financés par les pouvoirs publics. Cette nouvelle situation s'accompagne à juste titre d'une nouvelle prise de conscience. Les collaborateurs d'aujourd'hui sont moins disposés à faire des sacrifices et, pour eux, il ne va plus de soi d'être accessibles à tout moment, d'accomplir des tâches non rémunérées ou de travailler sur la durée au-delà des heures convenues. Ils se retrouvent complètement dans cette nouvelle prise de conscience : « Nous faisons partie des services publics et pouvons donc légitimement prétendre à de bonnes conditions de travail ! »

« À Public Eye, les négociations pour renouveler la convention collective de travail conclue en 2016 ont commencé en 2022. La délégation du personnel était composée de deux membres de la CoPe et de Salome Schaerer du SSP-ONG. Le soutien de Salome a été très important pour nous, car nous avons pu profiter au plus haut point de ses compétences de négociatrice, de son expérience et de son savoir-faire juridique. Nous n'avons pas à rougir du résultat qui se profile, et c'est en grande partie au SSP-ONG que nous le devons »

Romeo Regenass und Baptiste Corthay, Public Eye

Cette prise de conscience caractérise aussi notre travail au secrétariat du SSP-ONG. Des sujets tels que la réduction du temps de travail, davantage de vacances ou des réglementations généreuses en matière de congé maternité et paternité jouent un rôle important lorsqu'il s'agit de négocier une CCT, de collaborer avec les commissions du personnel ou encore de conseiller les membres.

Des salaires réels en baisse dans les ONG

De bonnes conditions de travail passent avant tout par de bons salaires. Le SSP-NGO a commandé une nouvelle étude à ce sujet au bureau BASS. Le bilan est décevant : alors que le salaire nominal a augmenté de plus de 5 % en Suisse au cours des sept dernières années, les salaires dans la branche des organisations d'utilité publique stagnent. Le personnel des ONG enregistre actuellement une perte de salaire réel de 3,4 %. Parallèlement, le renchérissement a dépassé les 3,5 %, ce que de nombreuses ONG n'ont pas pu compenser, ou alors seulement en partie. Si l'on cumule ces deux données, on arrive à une perte de salaire réel de 7 % !

Les contrats de prestation exercent une pression sur les conditions de travail

Pour justifier les bas salaires, la non-compensation du renchérissement ou les mesures d'économie, de nombreuses ONG expliquent que, financièrement, elles ont les mains liées en raison des contrats de prestation. Afin d'examiner cette problématique de plus près, le bureau BASS a réalisé une étude sur ce thème sur mandat du SSP-ONG. Et effectivement : environ la moitié des contrats de prestation ne contiennent aucune disposition sur les conditions d'embauche. Et si un contrat de prestation prévoit des directives, elles ont souvent des effets négatifs. Ainsi, par exemple, l'ONG peut être contrainte de recourir davantage à des engagements à durée déterminée en raison de ce contrat.

Les conséquences négatives du transfert unilatéral des risques au détriment des ONG prestataires se sont accentuées depuis la dernière étude BASS (2015). Les ONG n'arrivent pas à constituer assez de réserves pour proposer des innovations, développer

la formation du personnel ou assurer des plans sociaux. On l'a bien vu à l'automne 2022, une période où le chômage en Suisse était à un bas niveau, situation réjouissante par ailleurs. Or les ONG actives dans le domaine de l'intégration professionnelle, et elles sont nombreuses, ont dû se serrer la ceinture. Les cantons ont réduit, voire révoqué des mandats, ce qui a contraint des organisations à annuler certaines offres, à réduire le taux d'occupation de collaborateurs ou à les licencier.

Les cantons fuient leurs responsabilités

Comme les ONG n'ont guère la possibilité de constituer des réserves, les conséquences sociales des licenciements collectifs ne sont souvent pas atténuées, malgré l'obligation d'un plan social. Les cantons, coresponsables de cette situation de par leur politique en matière de contrats de prestation, refusent dans leur grande majorité de participer aux plans sociaux ou aux frais de réorganisation.

Un autre effet du manque de réserves est l'impossibilité pour les ONG de répercuter l'augmentation du coût de la vie sur leurs mandants lorsque les cantons n'en tiennent pas compte dans les contrats de prestation. De ce fait, il leur est impossible d'adapter les salaires au renchérissement. La pression actuelle qui s'exerce sur les prix ne nuit pas seulement aux collaborateurs, elle a aussi des retombées sur la qualité des prestations.

Création d'une alliance des ONG

Les négociations sur la compensation du renchérissement menées avec les communes, les villes, les cantons ou la Confédération nous ont incités à créer l'Alliance ONG. Composée de plus de 35 ONG actives dans divers domaines sociaux sur toute la Suisse, cette alliance demande que la compensation du renchérissement soit aussi versée aux ONG prestataires, a fortiori dans le contexte actuel de hausse des prix et de dégradation des conditions de travail. En 2023, l'Alliance ONG continuera à s'engager pour que le renchérissement soit pris en compte dans les contrats de prestation et compensé pour les ONG

Salome Schaerer, Secrétaire SSP-ONG

« L'année 2022 n'a été ni facile ni agréable pour moi, qui suis membre de la commission du personnel (CoPe) et collaboratrice d'une ONG. Pour pouvoir maintenir l'organisation, il a fallu négocier des mesures d'économie dont les conséquences étaient douloureuses. Le climat était dramatique et très émotionnel. Le désarroi a gagné nos 140 collègues avant de s'infiltrer aussi chez nous, à la CoPe : personne n'aime perdre un travail qu'il aime, n'est-ce pas ? J'ai informé le SSP-ONG de ce qui se passait. Après une brève description de la situation, j'ai été conseillée rapidement et avec efficacité et informée des étapes à suivre. Requinquée et l'esprit plus clair, j'étais plus à l'aise, comme membre de la CoPe, pour assumer la situation et offrir un soutien adapté à mes collègues. Le SSP-ONG a été un partenaire très compétent à nos côtés, même lorsqu'il fallait répondre très vite et nous donner des conseils personnalisés. Je tiens en haute estime l'accompagnement du SSP-ONG et sa fiabilité et je profite de l'occasion pour le remercier de l'efficacité de son soutien au cours de l'année dernière »

Jennifer Stunz, Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) Zürich

Comptes annuels et bilan 2022

Les comptes annuels 2022 se soldent par un excédent de **Fr. 5887,50**. Ce résultat est réjouissant et nous permet de planifier la suite sur des bases solides.

Les dépenses se montent à **Fr. 191 688,30**. Elles sont plus élevées que celles budgétées et bien supérieures à celles de 2021. Cette différence s'explique par le fait qu'il n'a pas été nécessaire d'utiliser les provisions de Fr. 20 000, comme nous l'avions pourtant envisagé, et aussi parce que nous avons provisionné Fr. 10 000 supplémentaires en vue de la prochaine étude sur les salaires.

Ces dépenses sont compensées par des recettes nettement plus élevées elles aussi, puisqu'elles se montent à **Fr. 197 575,75**. Le nombre de membres a augmenté avec une rapidité inattendue. En outre, la charge de travail liée au suivi de certaines CCT a été plus forte que prévu. De ce fait, les contributions aux frais d'exécution des CCT facturées en faveur du SSP-ONG sont elles aussi plus élevées.

L'étude sur les salaires et les contrats de prestation, réalisée en collaboration avec le bureau BASS, nous a permis de franchir une étape importante. Toutefois, le comité et le secrétariat y ont travaillé si intensivement que d'autres activités n'ont pas toujours pu être menées à bien. C'est ainsi que nous avons

dû reporter à nouveau la révision du dépliant SSP-ONG, pourtant nécessaire. En revanche, les dépenses de fonctionnement du comité ont été inférieures aux prévisions du budget, parce que la plupart des réunions ont été organisées à distance et en ligne.

Le comité a pris connaissance du bilan et des comptes annuels provisoires 2022 ainsi que du budget 2023 par une circulaire envoyée en avril 2023.

Budget 2023

En 2023, la dotation du secrétariat passe de 90 à 110 %. Le poste est réparti entre Salome Schaerer et Patrick Feucht. Cette adaptation nécessite des ressources suffisantes, mais nous sommes prêts à assumer un déficit pour l'année 2023. En effet, pour le comité, ce déficit se justifie, dans la mesure où les recettes des années précédentes ont été plus élevées que prévu et où l'initiation de Patrick Feucht doit être considérée comme un investissement, notamment dans le domaine de la formation continue (par exemple le renforcement des connaissances linguistiques en français pour le secrétariat).

Un grand merci à Georg Christen pour la tenue des comptes cette année encore ainsi qu'à Daniel Gassmann et Marco Geissbühler pour leur révision.

SSP-ONG | Birmensdorferstr. 67 | 8036 Zürich
info@vpod-ngo.ch | ong.ssp-vpod.ch

Rédaction: Marc Prica, Salome Schaerer, Patrick Feucht
Relecture: Reto Plattner | Traduction: Sylvie Colbois, Alain Perrinjaquet | Layout: Patrick Feucht